

## 2 Les zones de basse émission

## 3 Parc Newton : dépolluer pour mieux rebondir

## 4 Réconfort + : pour voir l'avenir en vert

## 6 Label Entreprise écodynamique 2015-2016 : voici les nouvelles élues

## 8 Nouvelle législation

# Dans cinq ans, la Région de Bruxelles-Capitale aura un air de qualité

AIR, CLIMAT, ÉNERGIE

Telle est en tout cas l'ambition du Plan régional air-climat-énergie, que le Gouvernement bruxellois a adopté le 2 juin 2016. Il s'agit du principal outil de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique. Parmi les (très) nombreuses mesures prévues pour les cinq prochaines années, le plan prévoit de mettre en place, dès 2018, une zone de basses émissions.

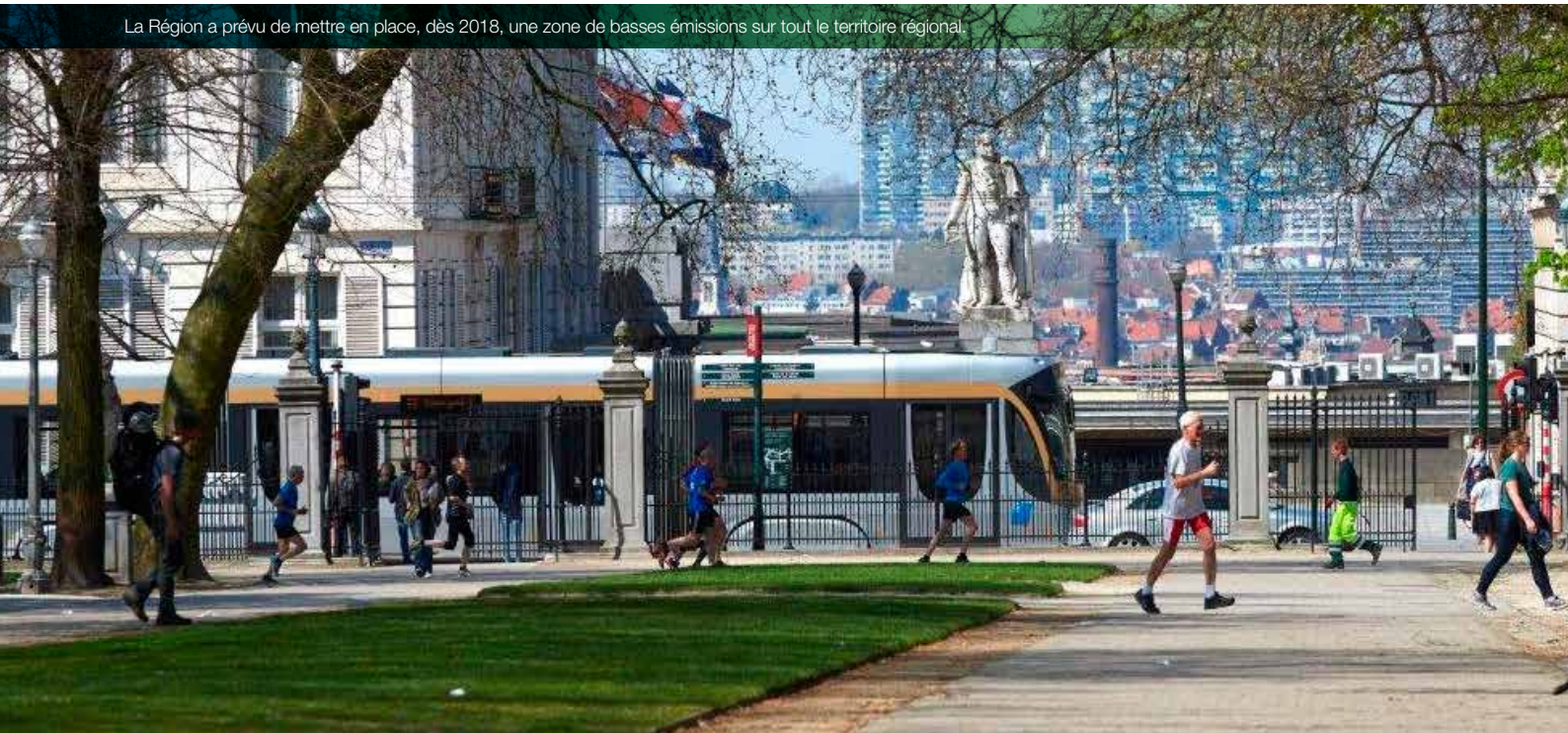
### 64 mesures et 144 actions

Le Plan air-climat-énergie définit les principales lignes directrices régionales dans ces trois thématiques, qu'il décline en 64 mesures et 144 actions. L'objectif principal ? Réduire les émissions régionales de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2025 (par rapport à celles de 1990). Et atteindre le respect des normes européennes de qualité de l'air.

Pour ce faire, le plan cible les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (bâtiment, transport, consommation, etc.), encourage la production d'énergies renouvelables et favorise l'intégration des thématiques de l'air, du climat et de l'énergie dans toutes les politiques bruxelloises.

(Lire la suite page 2)

La Région a prévu de mettre en place, dès 2018, une zone de basses émissions sur tout le territoire régional.



# Zones basses émissions (suite de la page 1)

AIR, CLIMAT, ÉNERGIE

## Bâtiment, secteur porteur

Tout d'abord, dans le secteur du bâtiment, principal émetteur de gaz à effet de serre, la Région entend poursuivre sa politique d'encouragement de la rénovation du bâti, tout en favorisant l'emploi, notamment local, dans la construction durable. Les outils et les mesures d'accompagnement des particuliers et des professionnels, comme la Maison de l'Énergie, le facilitateur et le référentiel bâtiment durable, mais aussi les formations et l'enseignement en la matière sont donc prolongés ou renforcés. L'innovation est aussi encouragée via de nouvelles opportunités, tels que les appels à projets « Be Exemplary » et « Be circular - be brussels ». Le plan vise aussi à lever les obstacles à la rénovation, que ce soit au niveau légal (outils de planification, lois et règlements), ou financier en élargissant les incitants régionaux comme les primes énergie et le prêt vert.

Pour limiter les émissions des polluants les plus nocifs (dioxyde d'azote et particules très fines de « black carbon ») et enfin remédier au problème de la mauvaise qualité de l'air et de ses conséquences en termes de santé, la Région a aussi prévu de mettre en place, dès 2018, une zone de basses émissions sur tout le territoire régional. Cette mesure, très attendue, a largement fait ses preuves dans d'autres capitales européennes, comme Londres ou Stockholm (à ce jour, environ 194



Le Plan air-climat-énergie cible les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, dont le bâtiment.

zones à faibles émissions sont recensées à travers 9 pays européens).

Le principe repose sur l'interdiction d'accès à un territoire donné pour les véhicules dont les moteurs ne répondent pas à certaines normes. La zone de basses émissions touchera donc l'ensemble des usagers de l'automobile sur le territoire régional. Ce dispositif sera mis en place de façon évolutive pour assurer sa compréhension et son acceptation auprès des citoyens et des professionnels. A partir de 2018, les critères d'accès à la zone seront progressivement renforcés jusqu'en 2025.

En matière de contrôle, la Région – en sa qualité de smart city – va s'équiper d'un système de reconnaissance numérique

Le principe repose sur l'interdiction d'accès à un territoire donné pour les véhicules dont les moteurs ne répondent pas à certaines normes. La zone de basses émissions touchera donc l'ensemble des usagers de l'automobile sur le territoire régional.

par caméras intelligentes. Cette approche évite de taxer les citoyens et les travailleurs, tout en permettant de limiter les formalités administratives pour les automobilistes.

La Région s'engage donc ainsi pour rendre un air respirable à Bruxelles, réduire sa contribution au réchauffement climatique mais aussi réduire la facture énergétique des différents acteurs. Et ceci, sans pénaliser les travailleurs. Au contraire, l'encouragement des professionnels et de l'emploi reste une priorité.

Plus d'infos : Plan Régional Air, Climat, Énergie : [document.environnement.brussels](http://document.environnement.brussels)



# Parc Newton : dépolluer pour mieux rebondir

## SOLS POLLUÉS

Héritière d'un riche passé industriel, la Région de Bruxelles-Capitale comprend nombre de parcelles polluées. L'inventaire de l'état du sol finalisé par Bruxelles Environnement fin 2015 compte actuellement 14 193 parcelles dont 1 039 sont propres, 9 091 potentiellement polluées, 2 870 polluées et 1 193 légèrement polluées.



Parc Newton avant les travaux.



Parc Newton après les travaux.

Ce projet s'inscrit dans plusieurs objectifs spécifiques puisqu'il favorise, d'une part, le maintien d'acteurs économiques déjà présents dans la zone et qu'il soutient, d'autre part, les projets de relocalisation d'activités anciennement délocalisées.

qualifié dans les zones soutenues. Le parc Newton devrait, à terme, permettre la création de 220 nouveaux emplois.

Notons enfin qu'il atteint un bon niveau d'éco-performance afin de diminuer l'empreinte écologique, de faire des économies d'énergie, de réduire les impacts environnementaux et d'intégrer esthétiquement le projet dans son cadre. De cette façon, l'activité économique de la zone peut redémarrer, tout en respectant et en améliorant le cadre de vie du quartier.

Un tel exemple prouve donc qu'une parcelle polluée peut être une opportunité pour l'implantation et le développement de nouveaux projets bénéfiques pour la Région. La politique des sols pollués défendue et menée par Bruxelles Environnement est donc essentielle pour un développement durable qui intègre l'ensemble des paramètres environnementaux, sociaux et économiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Plus d'infos : [www.citydev.brussels](http://www.citydev.brussels)

L'action de la Région de Bruxelles-Capitale vise à réhabiliter ces parcelles pour qu'elles puissent accueillir des habitants et des activités économiques. Un exemple ? L'actuel parc PME Newton à Anderlecht. En 2006, on y diagnostiquait une importante pollution du sol et de l'eau souterraine en solvants chlorés. A l'époque, le site était un chancre industriel d'un peu moins de 38 000 m<sup>2</sup>, propriété du CPAS de Bruxelles et loué par Citydev.brussels, et qui avait été exploité pour la production de batteries.

L'idée d'y installer un parc PME prend alors forme et Citydev.brussels ne tarde pas à lancer les démarches pour la réalisation de ce projet. Ainsi, la Région et l'Europe (via les fonds FEDER) ont contribué au financement du projet à la fois pour la construction des bâtiments et pour le traitement du sol pollué. A l'issue des travaux, le parc PME Newton a été inauguré le 14 février 2014. Il compte 5 540 m<sup>2</sup> d'ateliers de plain-pied, soit 16

ateliers modulables de 250 à 500 m<sup>2</sup> chacun, répartis sur deux bâtiments.

Ce projet s'inscrit dans plusieurs objectifs spécifiques puisqu'il favorise, d'une part, le maintien d'acteurs économiques déjà présents dans la zone et qu'il soutient, d'autre part, les projets de relocalisation d'activités anciennement délocalisées.

Grâce aux entreprises installées, le parc Newton vise à créer des emplois en lien avec le profil socio-économique des habitants de la zone d'intervention prioritaire. Par ailleurs, les fonds FEDER, dont le projet a bénéficié, visent également à développer l'emploi peu



Parc Newton avant les travaux.

# RÉCONFORT + : pour voir l'avenir en vert

ÉCONOMIE CIRCULAIRE - CONSTRUCTION - DÉCHETS

Fondée en 2012 avec le soutien de l'Alliance Emploi-Environnement et de Brusoc, société d'investissement public de la Région de Bruxelles-Capitale, Réconfort + est une entreprise générale agréée en écoconstruction et éco-rénovation durables ayant le statut de « Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale ». Derrière la réalisation de travaux allant de la conception à la construction complète d'immeubles, en passant par la rénovation d'appartements, maisons privées, bâtiments commerciaux, industriels ou publics, se niche un projet de fond, à la fois économique, social et environnemental.

## Formations - Environnement - Emploi

L'entreprise s'est donné quatre missions :

- Créer de nouveaux emplois durables. Comment ? En assurant des formations en éco-construction à destination de demandeurs d'emploi.
- Réduire l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement grâce à des travaux de construction et de rénovation de logements moins énergivores.
- Réduire l'impact en consommation de ressources avec une démarche d'éco-conception qui privilégie, chaque fois que c'est possible, le réemploi et/ou le recyclage de matériaux, comme portes, châssis, conduites électriques, etc.
- Enfin, donner en priorité une opportunité de travail à un public précarisé par la crise économique, lui offrir également

des logements modernes, sains et confortables, tout en lui assurant des économies sur les charges locatives.

## Travailleurs et coopérateurs

Le statut de coopérative permet aux travailleurs-coopérateurs d'affecter d'éventuels bénéfices en investissements, pour acquérir du matériel moderne et écologique ou pour valoriser les ressources humaines par le financement de formations continues, spécialisées dans les domaines de la construction et de la rénovation. Pour remplir cet objectif, Réconfort + a bénéficié de subventions de la Région de Bruxelles-Capitale. Considérée comme pilote, l'entreprise a également bénéficié d'une éco-bourse pour sa création, ce qui lui a permis de réaliser ses premiers investissements.



Un exemple de réalisation de Réconfort + : un loft confortable.

La clientèle (bruxelloise) se développe par le bouche-à-oreille ; elle est composée de particuliers qui se sentent très concernés par la démarche citoyenne de l'entreprise, mais aussi de personnes qui sont dans la précarité. Les prix sont souvent adaptés en fonction de leur situation.

## Un développement rapide

Victoria Diyakova, coordinatrice de l'entreprise : « Réconfort + est actuellement une entreprise générale avec tous les agréments nécessaires, dont celui d'entreprise d'insertion, tant fédérale que régionale, parfaitement en règle avec toutes les législations sociales. Elle respecte l'environnement et toutes les normes de sécurité, assure des formations aux techniques nouvelles et paie toutes ses taxes et ses impôts ». Son chiffre d'affaires, ainsi que le nombre d'emplois sont en constante augmentation : « De 200 000 euros et 3 travailleurs en 2012, on est passé en 2015, avec la réalisation de 102 chantiers, à près de 600 000 euros de chiffre d'affaires et une équipe de 20 tra-



Équipe Réconfort +.

vaillours ! », précise, non sans fierté, notre interlocutrice. Et d'ajouter : « *Notre saine gestion, responsable et prudente, nous permet aussi d'avoir un budget en équilibre chaque année et d'être considérés, auprès de nos clients mais aussi de nos fournisseurs, comme une entreprise fiable. Nous ne recherchons pas le profit pour le profit ; le caractère social de nos objectifs est essentiel pour soutenir la (ré)insertion et la formation de toute personne désirant accéder à l'emploi ; grâce à nos partenariats avec Actiris, Bruxelles Formation et plusieurs CPAS de la Région bruxelloise, qui nous recommandent des candidats* ».



Notre finalité est de poursuivre notre développement pour créer et proposer toujours plus d'emplois, particulièrement à un public fragilisé.

#### Déménagement en vue

La clientèle (bruxelloise) se développe par le bouche-à-oreille ; elle est composée de particuliers qui se sentent très concernés par la démarche citoyenne de l'entreprise, mais aussi de personnes qui sont dans la précarité. Les prix sont souvent adaptés en fonction de leur situation. Réconfort + répond à des appels d'offres de marchés publics : c'est ainsi que l'entreprise a eu l'opportunité de collaborer à long terme



Coffe house Bocca Moka.

avec le Foyer Anderlechtois, dont elle s'occupe de la rénovation générale.

Implantée depuis son lancement en 2012 dans le centre d'entreprises Les Ateliers des Tanneurs, Réconfort + va bientôt migrer dans le nouveau centre d'entreprises Greenbizz. La société pourra ainsi se doter d'un tout nouvel atelier performant, orienté nouvelles technologies, et continuer à innover et à croître dans le respect de ses valeurs.

« *Notre finalité est de poursuivre notre développement pour créer et proposer toujours plus d'emplois, particulièrement à un public fragilisé. Il bénéficiera continuellement d'un encadrement et de formations aux nouvelles techniques d'écoconstruction, dans un secteur où le respect de l'environnement est déjà et sera de plus en plus vital et crucial dans l'avenir.* »

Plus d'infos : [www.reconfortplus.com](http://www.reconfortplus.com)

#### Réconfort + et l'économie circulaire

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources, à diminuer drastiquement leur gaspillage, et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus. L'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire, caractérisée par les phases « extraire-fabriquer-consommer-jeter ». Dans la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables. L'économie circulaire repose sur différents piliers. Trois d'entre eux concernent les activités de Réconfort +.

- Réparation, réemploi, réutilisation de matériaux, comme portes, châssis, conduites électriques, etc.
- Recyclage : lors des rénovations, les matériaux récupérés sont envoyés vers des filières de recyclage.
- Eco-conception : l'entreprise utilise des matériaux naturels et/ou recyclés pour ses constructions.

# Label Entreprise écodynamique 2015-2016 : voici les nouvelles élues

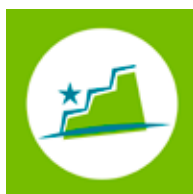
## LABEL ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE

Découvrez ci-dessous les 84 lauréats du label Entreprise écodynamique 2015-2016. Le label « Entreprise écodynamique » est une reconnaissance officielle en Région de Bruxelles-Capitale pour les entreprises bruxelloises qui mettent en place une gestion environnementale.

Il récompense leur dynamisme environnemental et leurs progrès en matière, notamment, de gestion et de prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs. Le label est ouvert à tous les secteurs d'activité.

Le label « Entreprise écodynamique » est gratuit. Un accompagnement par un consultant externe est offert aux entreprises qui veulent se lancer dans la démarche.

Ce label est progressif : les entreprises peuvent avancer à leur rythme et recevoir une, deux ou trois étoiles. Le contexte de l'organisation est pris en compte par le jury. Les actions environnementales mises en place dans le passé sont également valorisées.



1 ÉTOILE

[Administration communale de Schaerbeek - Serres communales](#)

[Archi 2000 SPRL - Vivier d'Oie](#)

[Axus sa - ALD Automotive Belgium](#)

[Berenschot - Siège social](#)

[Centre d'entreprises Dansaert scrl](#)

[Centre Sportif de la Woluwe asbl](#)

[Chaîne de l'Espoir Belgique - Siège social](#)

[DDS & PARTNERS](#)

[Decathlon sa](#)

[Fédération Wallonie-Bruxelles - 27 septembre](#)

[Groupe Choux de Bruxelles sa - A propos sa - catering](#)

[Huitrière & Eole](#)

[Le Botanique](#)

[Maison Médicale Jean Jaurès](#)

[Nations Unies - UN House in Brussels](#)

[Pianofabriek](#)

[PME Conseils](#)

[The Event Lounge](#)

[Traiteur Loriers sa](#)



2 ÉTOILES

ADESCO

Administration communale d'Anderlecht - Service communal « Affaires sociales »

Amazone asbl - Maison associative Amazone

Auto Multi Services - Carrosserie Beckers

BELGATECH Engineering Services sprl

Besix sa - Siège social

BNP Paribas Fortis - Rue Royale

BRAVVO asbl (Bruxelles Avance - Brussel Vooruit) - Siège central

BRUDEX sa

Bruxelles Environnement - Site technique de Laeken

Bruxelles Environnement - Site technique de Woluwe

Conseil Fédéral du Développement Durable

CPAS Woluwe-St-Pierre - Résidence Roi Baudouin

Daoust sa - Siège social

Delta Lloyd

Entraide et Fraternité - Siège social

Entreprise Jacques Delens - Siège social

European Service Network - ESN

EXKI sa - De Brouckère

Fondation Roi Baudouin - Siège central

Hôtel Le Plaza

Impulse.brussels

Informatic Poly Cleaning

IPM Printing

IUSTICA.BE

Jette Clean - Site Jette

Lallemand & Legros Association d'avocats

Le Potelier des Piliés asbl

Les Petits Riens asbl - Zuen

Lowette - Siège social

Made in Louise

Objectif Zéro Energie

O'Melveny & Myers LLP

P&V Assurances scrl - Siège social

Plan Belgique

Rolex Benelux sa

Service public régional de Bruxelles - CCN

Service public régional de Bruxelles - City Center

Stanhope Hotel sa

Toyota Motor Europe - Siège social Europe

Tractebel Engineering - Site « Ariane 7 »

Université Libre de Bruxelles - Campus d'Erasmus

Université Libre de Bruxelles - Campus de La Plaine

VISITBRUSSELS - Siège

VO-GROUP : V.O. communication, Voice Agency, VO Europe

ZF Services Belgium



3 ÉTOILES

Administration communale de Jette - Maison communale

Art&Build Architect - Bruxelles

Atelier d'architecture Guy Melvies sprl

Audi Brussels sa

Bruxelles Environnement - Site administratif «Tour & Taxis »

CESI - Siège de Bruxelles

Comité des Régions

Comité économique et social européen

Institut Royal Météorologique de Belgique

Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging - 11.11.11 vzw - Secrétariat national

RenovaS asbl - Site «Conseil en Rénovation»

RenovaS asbl - Siège d'exploitation

Service pour la Transformation, l'Innovation et le Changement Social asbl - STICS

Service Public Fédéral Personnel et Organisation

Sibelga scrl - Siège social

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles - Atelier de Belgrade

Transurb sa

Village Partenaire (gestionnaire du Centre d'Entreprises de Saint-Gilles)

Vivaqua - Centre Technique du Secteur d'assainissement « Lusambo »

Plus d'infos :

[www.environnement.brussels/le-label-entreprise-ecodynamique](http://www.environnement.brussels/le-label-entreprise-ecodynamique)

# Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Mobilité	Ordonnance	du 24/03/2016, MB du 29/04/2016	portant diverses modifications en matière de fiscalité routière sur les poids lourds. - Avis rectificatif
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	du 14/04/2016, MB du 03/05/2016	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 septembre 2015 relatif à l'exécution de l'ordonnance du 29 juillet 2015 introduisant un prélèvement kilométrique en Région de Bruxelles-Capitale sur les poids lourds prévus ou utilisés pour le transport par route de marchandises, en remplacement de l'Eurovignette
Nature	Arrêté du Gouvernement	du 14/04/2016, MB du 13/05/2016	portant désignation du site Natura 2000 BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe - Complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe »
Animaux	Arrêté du Gouvernement	du 04/05/2016, MB du 27/05/2016	réglant la composition et le fonctionnement du Conseil bruxellois du Bien-être animal
Accès à l'information	Arrêté du Gouvernement	du 3/03/2016, MB du 2/06/2016	relatif à l'organisation de l'accès à l'information environnementale et fixant le montant de la rétribution due pour la réception d'une copie d'un document qui contient des informations environnementales au sens de l'Ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information relative à l'environnement et à l'aménagement du territoire dans la Région de Bruxelles-Capitale
Aménagement	Arrêté du Gouvernement	du 26/05/2016, MB du 9/06/2016	portant approbation du plan particulier d'affectation du sol n° XII/10 « Stockel de la commune de Woluwe-Saint-Pierre »
Aménagement	Arrêté ministériel	du 26/05/2016, MB du 9/06/2016	fixant la désignation des agents ou personnes chargés de donner des explications techniques dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de plan régional d'affectation du sol modifiant partiellement le plan régional d'affectation du sol
Seveso	Ordonnance	du 26/05/2016, MB du 10/06/2016	portant assentiment à l'accord de coopération du 16 février 2016 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Chantiers	Arrêté du Gouvernement	du 26/05/2016, MB du 13/06/2016	fixant le fonctionnement et l'organisation du Comité de conciliation visé à l'article 75 de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie
Inspection	Arrêté du fonctionnaire dirigeant	du 11/04/2016, MB du 20/06/2016	relatif à la désignation d'agents chargés de la surveillance au sein de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement



Bruxelles Environnement est l'appellation publique de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), l'administration bruxelloise de l'Environnement et de l'Energie. Dans tous les actes administratifs et juridiques, c'est l'appellation légale « IBGE » qui est utilisée.

Le *Bruxelles Environnement News* est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction : Frédérique Bouras

Layout: Laurence Jacmin - www.ligne33.be

Comité de lecture : Florence Didion, Isabelle Degraeve.

Editeurs responsables : F. Fontaine et M. Gryseels  
Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C 3000 - 1000 Bruxelles

Crédits photographiques :  
Page 1 : Yvan Glavie  
Page 2 : Xavier Claes et Yvan Glavie  
Page 3 : Xavier Claes  
Pages 4 : Reconfort +  
Pages 5 : Fade In et Reconfort +  
Pages 6 : Bruxelles Environnement

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur Belge.